22186 - Réciter la formule : au nom d’Allah le Clément le Miséricordieux dans la prière

question

Doit-on dire *au nom d’Allah le Clément le Miséricordieux* après la récitation de la Fatihah et immédiatement avant la récitation de la sourate suivante?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La récitation de la dite formule est recommandée mais elle n’est pas obligatoire. On en recommande la récitation à celui qui récite une sourate à partir de son début.On la récite avant de réciter la Fatihah.Quant à la récitation à faire après cette sourate, si elle porte sur le comencement d’une sourate, on la fait avant de commencer la sourate à l’excemtion de la sourate du Repentir qui ne commence pas par cette formule.Si on récite à partir du mileu d’une sourate, il n’est pas recommadé d’employer la formule.

La Commission permanente dit: « la Sunna atteste que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) récitait la formule *au nom d’Allah le Clément le Miséricordieux* dans ses prières avant la récitation de la Fatihah et avant les autres sourates à l’exception de la soutate du Repentir. Mais il ne la fasait pas quand il recitait le Coran à haute voix.

Avis juridique consultatif émis par la Commission permanente (6/378).

La Commission poursuit: « la pronociation de la formule se répète dans chaque rakaa de la prirère et précède la récitation de la Fatihah et avant chaque sourate hormis la sourate du Repentir.

La Commission ajoute: « quand on a à réciter une sourate après la Fatihah, on récite la formule à voix basse.Quand on a à réciter des verssets du milieu d’une sourate ou à sa fin, on n’a pas à la

réciter. »

Avis juridique consultatif émis par la Commission permanente (6/380)

Allah le sait mieux.